

Mandelieu-La Napoule

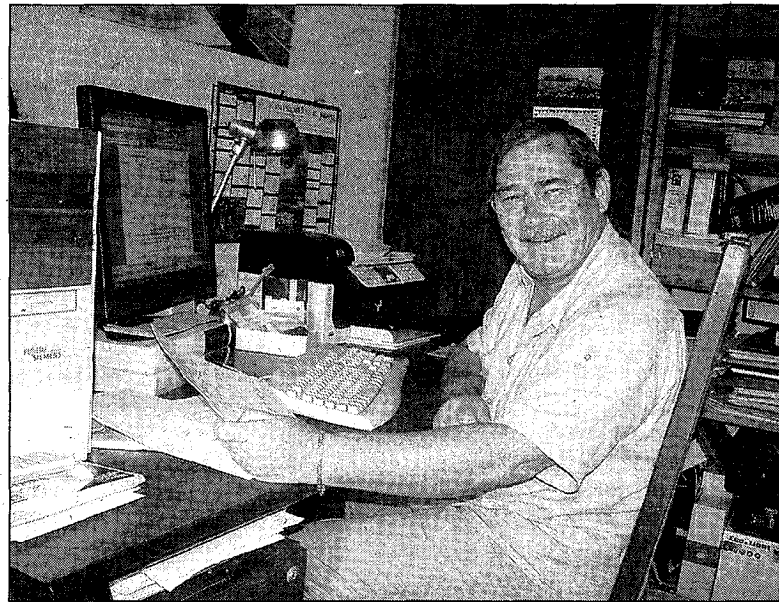
Alain Robert compte pour ceux qui ne comptent pas

Pour élargir les services rendus à la population et dans le cadre du Plan d'actions Agenda 21, le centre communal d'action sociale (CCAS) propose un nouveau service aux administrés.

À compter de cette rentrée, à raison de deux demi-journées par mois, Alain Robert, Mandolocien et expert comptable à la retraite, viendra au secours des personnes à faibles ressources, rencontrant des difficultés administratives ou juridiques, afin de les orienter dans leurs démarches. Alain Robert, Cannois d'origine, est installé dans la commune depuis plus de vingt ans. Après de brillantes études en comptabilité, gestion et droit, il ouvre son cabinet d'expertise au Cannet puis, étendra ses activités dans d'autres communes. Il sera également commissaire aux comptes, expert judiciaire et expert près le tribunal administratif.

Déjà bénévole à la bibliothèque sonore

Mais Alain Robert n'est pas seulement un expert-comptable passionné de chiffres; c'est un homme à l'écoute de ses contemporains. Il n'a pas attendu la retraite pour multiplier ses activités dont la plupart



Alain Robert, l'expert, met ses connaissances comptables et juridiques au service des habitants suivis par le CCAS. (Photo L.L.)

sont tournées vers les autres. Notons par exemple son implication sans faille dans la bibliothèque sonore destinée aux personnes malvoyantes.

Humaniste et généreux, il met aujourd'hui son expérience au service de ceux pour qui les papiers administratifs et comptables sont aussi

clairs que des parchemins couverts de hiéroglyphes!

« Un petit problème avec l'administration peut parfois devenir énorme pour tous ceux qui ignorent les règles! Par exemple, une dette peut entraîner l'intervention d'un huissier ou aboutir à une expulsion si on ne sait pas comment traiter le problème dès qu'il sur-

vient. Je vais donc essayer de donner un petit coup de pouce à tous ceux qui connaissent ce genre de mésaventure, débloquer leur situation et les guider vers les services concernés », dit Alain Robert.

Des interventions en deux temps

L'expert-comptable comptera donc pour ceux qui ne le peuvent pas et, en revanche, ne comptera pas ses heures pour aider les autres. Avec une réserve toutefois : il n'a pas de mission d'écrivain public ou de conciliateur.

Ce service d'information juridique, totalement gratuit pour les personnes concernées, se déroulera en deux étapes : un premier rendez-vous de trente minutes pour cerner les problèmes rencontrés. Lors du second entretien, les actions à mener (courriers ou interventions) seront évoquées.

L. L.

Savoir +

Les permanences, auront lieu les deuxièmes et troisièmes mercredis de chaque mois, de 13h30 à 17 heures au CCAS. Prendre rendez-vous au 04.92.97.30.50.

Nica Matin du 11/09/10